Brève de - 2025-01-18T07:00:01+0100

Soumis par xavier.derauli... le sam 18/01/2025 - 07:00

Texte

Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune. Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s’inscrire à un examen (bac, permis de conduite…).

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Source URL: *https://encommun.montpellier.fr/node/3549*